

Joinville-le-Pont, le 17 mars 2020

Chers Joinvillais, Chères Joinvillaises,

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, Monsieur le Président de la République a mis en place un dispositif de confinement.

Il vous faut, pour la protection de chacun, limiter vos sorties au maximum.

Pour les sorties essentielles, il vous faudra être muni d'une attestation justifiant du motif de votre déplacement dont vous trouverez le modèle sur le site du gouvernement :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Elle peut être présentée de manière imprimée ou bien de manière manuscrite.

Les règles sont simples : restez chez vous!

C'est simple et c'est ainsi que vous pouvez venir en aide à l'ensemble de la population.

Restez chez vous, c'est aider les soignants, c'est sauver des vies!

Ne vous précipitez pas dans les pharmacies et dans les magasins alimentaires, ce serait créer une pénurie en faisant des stocks excessifs.

Sont autorisés sur présentation d'une dérogation :

- Les déplacements entre votre domicile et votre lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisés sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur le site du Gouvernement).
- Les déplacements pour motifs de santé.
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Les déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie et en restant à distance de toute autre personne.

J'appelle les Joinvillais à faire preuve de responsabilité face à cette crise sanitaire, même si la situation commence à être acceptée, il y a encore trop de comportements à risque. S'il vous plaît : restez chez vous!

Je suis en lien étroit avec l'administration et les services de l'Etat pour suivre l'évolution heure par heure de cette guerre sanitaire.

Prenez des nouvelles de vos proches, des plus fragiles, si vous leur faites des courses alimentaires, évitez tout contact avec eux, déposez vos achats sur leur palier.

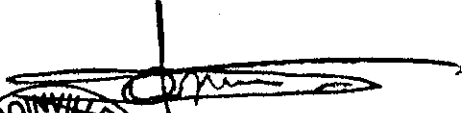
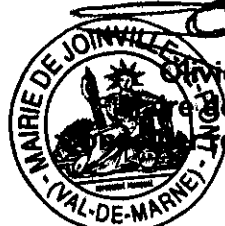
Le CCAS organise un service quotidien d'appels téléphoniques pour les plus de 65 ans pour s'assurer de leur état de santé et maintenir le lien social.

N'hésitez pas à communiquer dans vos halls d'immeuble et à diffuser le numéro de la cellule de suivi pour les personnes âgées, qui doivent contacter le standard de la Mairie au 01 49 76 60 00.

En tant que Maire, ma priorité est la gestion municipale de cette crise en maintenant un service minimum de salubrité et de sécurité publique.

Je mettrai toute mon énergie et mon temps pour vous accompagner, vous protéger et vous informer.

Très cordialement,



Olivier DOSNE
Maire de Joinville-Le-Pont
Département de la Seine-Saint-Denis
Région d'Ile-de-France